

Publication par la FDA d'une liste des pièces à conserver dans le cadre du programme de vérification du fournisseur étranger [États-Unis]

Dans le cadre de la refonte de son dispositif de sécurité sanitaire des aliments (*Food Safety Modernization Act - FMSA*), la FDA (*Food and Drug Administration*) a adopté en novembre 2015 un règlement sur le programme de vérification du fournisseur étranger (*Foreign Supplier Verification Program – FSVP*) qui impose, depuis mars 2019 pour les derniers concernés, à tous les importateurs américains de mettre en place un programme d'évaluation basé sur le risque pour s'assurer, pour chaque type d'aliment importé, que leurs fournisseurs étrangers disposent de procédures de sécurité sanitaire des aliments adéquates (cf. [newsletter de janvier 2018](#)) : les pièces rédigées ou obtenues par l'importateur (procédures écrites, contrôles réalisés,...) doivent selon la réglementation être conservés au moins deux ans.

Au vu des premiers audits menés dès 2018 par la FDA, et afin d'aider les importateurs à déterminer les documents FSVP qu'ils doivent produire et conserver, la FDA vient publier sur son site **une [liste des pièces requises par le règlement FSVP](#)**. Celle-ci est organisée par article du règlement FSVP afin que les importateurs puissent déterminer rapidement, pour les sections qui leur sont applicables, les pièces requises.

Si ces exigences s'appliquent formellement aux importateurs américains, il est conseillé de les consulter dans la mesure où elles reflètent la documentation (plan de maîtrise sanitaire, audits...) susceptible d'être demandée aux entreprises et exportateurs français.